

Schéma régional des continuités écologiques : la trame grande faune



La grande faune véhicule, avec la forêt, l'image de la nature sauvage. Ces trente dernières années, cerfs, chevreuils et sangliers, ses principaux représentants, se sont multipliés en Île-de-France. Le cloisonnement de l'espace par les infrastructures engendre de nombreux accidents.

L'Île-de-France abrite des populations importantes de cerfs, chevreuils et sangliers. Les grands prédateurs qui participaient à la régulation de ces grands herbivores ont disparu de la région depuis longtemps (Ours au XVI^e siècle et Loup au XIX^e). Les populations des grands herbivores ont beaucoup fluctué. L'Aurochs a disparu au Moyen-âge et le Cerf et le Chevreuil avaient beaucoup régressé jusqu'à la mise en place des

plans de chasse. Depuis, les populations se sont multipliées pour atteindre des niveaux sans doute jamais atteints. Il n'y a donc pas de crainte, aujourd'hui, quant au niveau des populations. Les sangliers ont suivi le même mouvement, même s'ils ne font pas l'objet de vrais plans de chasse. Capable de portées nombreuses, cette espèce peut augmenter ses effectifs assez vite. Les populations ont, de plus, largement profité des conséquences de la tempête de 1999, qui a considérablement

généralisé la chasse pendant deux ans. Aujourd'hui, ces espèces posent des problèmes d'équilibre faune-flore (en particulier le Cerf, dans certaines forêts) et de dégâts dans les cultures en bordure de massifs forestiers (principalement le Sanglier).

À l'origine, cerfs et chevreuils sont des animaux de milieux ouverts, steppiques. Mais le développement de la présence humaine dans les champs, depuis le Moyen-âge jusqu'au XIX^e, ont poussé ces animaux à trouver la tranquillité dans les forêts. Seulement, depuis, la fréquentation des forêts a dépassé celle des champs (plus de 90 millions de visites annuelles dans les forêts d'Île-de-France) et la présence de cerfs et chevreuils en espaces non boisés est de plus en plus fréquente.

Ces niveaux de population, confrontés au cloisonnement de l'espace par les axes de circulation, multiplient les risques de collisions (on estime les collisions à environ un millier par an en Île-de-France) et d'accidents qui peuvent aller jusqu'à la mort d'automobilistes (plusieurs, chaque année, dans la région).

Méthode d'élaboration de la trame grande faune

La grande faune ne répond pas aux mêmes contraintes d'habitat que les autres espèces. Il s'agit d'animaux pouvant parcourir plusieurs dizaines de kilomètres par jour (du moins pour le Sanglier et le Cerf) et utilisant tous les espaces ouverts, agricoles et forestiers. Seuls les zones habitées et les grandes infrastructures sont des freins ou des barrières. Comme les déplacements se font majoritairement de nuit, du crépuscule à l'aurore, les probabilités de collisions sont un peu amoindries. Le risque le plus fort se situe vers le mois de septembre, qui combine la période du brame du Cerf – lorsque les animaux perdent leur vigilance sous l'effet de l'excitation reproductrice – et les retours de travail des habitants, qui se font à la tombée de la nuit.

L'IAU Île-de-France a participé, en 2000, en liaison avec les services de la préfecture de région (direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France, direction régionale de l'Environne-



dfrmsmachine/www.flickr.com

Le cloisonnement de l'espace par le réseau routier et la présence de plus en plus fréquente de cerfs, de chevreuils et de sangliers dans des zones non boisées multiplient les risques de collisions et d'accidents.



Hammesbeceest/www.flickr.com

Les sangliers infligent de nombreux dégâts aux cultures agricoles en bordure de massifs forestiers.



Bernard Cauchetier/AU 7dF

L'accroissement de la population de cerfs pose des problèmes d'équilibre faune-flore, notamment de régénération forestière. Ici, des arbustes aboutis à Bonnelles (78).

ment), le conseil régional de la chasse (CRC), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Office national des forêts (ONF), à la mise en place d'une base de données sur la grande faune (Ongulés) en Île-de-France⁽¹⁾. Pour ce faire, ont été répertoriés les aires de répartition des trois espèces (et, de façon anecdotique, le Daim et le Cerf sika qui sont des espèces introduites), les enclos et clôtures susceptibles de perturber les circulations de chacune des trois espèces, les zones de passage reconnues entre massifs ou entre parties de massifs cloisonnés par des infrastructures, les coulées principales sur ces zones de passage. L'ensemble de ces données ont été recueillies sur le terrain, en 1999, par les agents des fédérations de chasseurs, de l'ONCFS et de l'ONF

L'aire de répartition du Chevreuil correspond, pratiquement, à l'ensemble du territoire non urbain de la région, y compris dans les espaces ouverts de la première couronne. Le Sanglier a la même répartition, à l'exception d'une absence entre les autoroutes A10 et A11. Le Cerf, quant à lui, est pré-

sent dans toute la partie sud de la région, depuis la Seine aval, jusqu'à la Bassée et les massifs forestiers de Villefermoy, Rougeau, à l'exception de la ceinture verte et des plaines agricoles de la Beauce. Il est aussi présent dans l'Orchois, entre les Morin et les Trois-Forêts qui font partie des grands massifs picards.

Le schéma des continuités a donc été réalisé directement à partir de ces repérages de zones de passage reliant, de proche en proche, les boisements et massifs forestiers.

Le parc naturel régional Oise - France a mené une étude fine des circulations du Cerf élaphe (notre cerf indigène) dans son périmètre. Ces données ont naturellement été intégrées dans le schéma. Elles confirmaient et précisaient les données recueillies pour la base de données Ongulés.





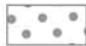

Caractéristiques et rôles de la trame grande faune

La trame grande faune ainsi dessinée concerne les trois espèces à la fois, même si leurs caractéristiques propres sont légèrement différentes. Ainsi les déplacements du Cerf ne concernent qu'une partie de la région. Toutefois, il est susceptible de coloniser de nouveaux territoires, comme l'ensemble de la Brie forestière (massifs de Ferrières, Crécy-Armainvilliers et leurs abords), ou encore les secteurs des Buttes d'Arthies en lien avec les grands massifs normands, le bassin versant du Sausseron ou les massifs de Jouy et Sourduin, à partir des populations du sud de la Seine-et-Marne.

Ces espèces infligent des dégâts aux cultures agricoles (en particulier le Sanglier) et aux régénérations forestières (Cerf). Or, la seule régulation, en l'absence de grands prédateurs, est la chasse. Celle-ci, comme les battues, est souvent mal tolérée à proximité des zones d'habitat dense. Aussi l'opportunité de la présence de ces espèces dans ces secteurs

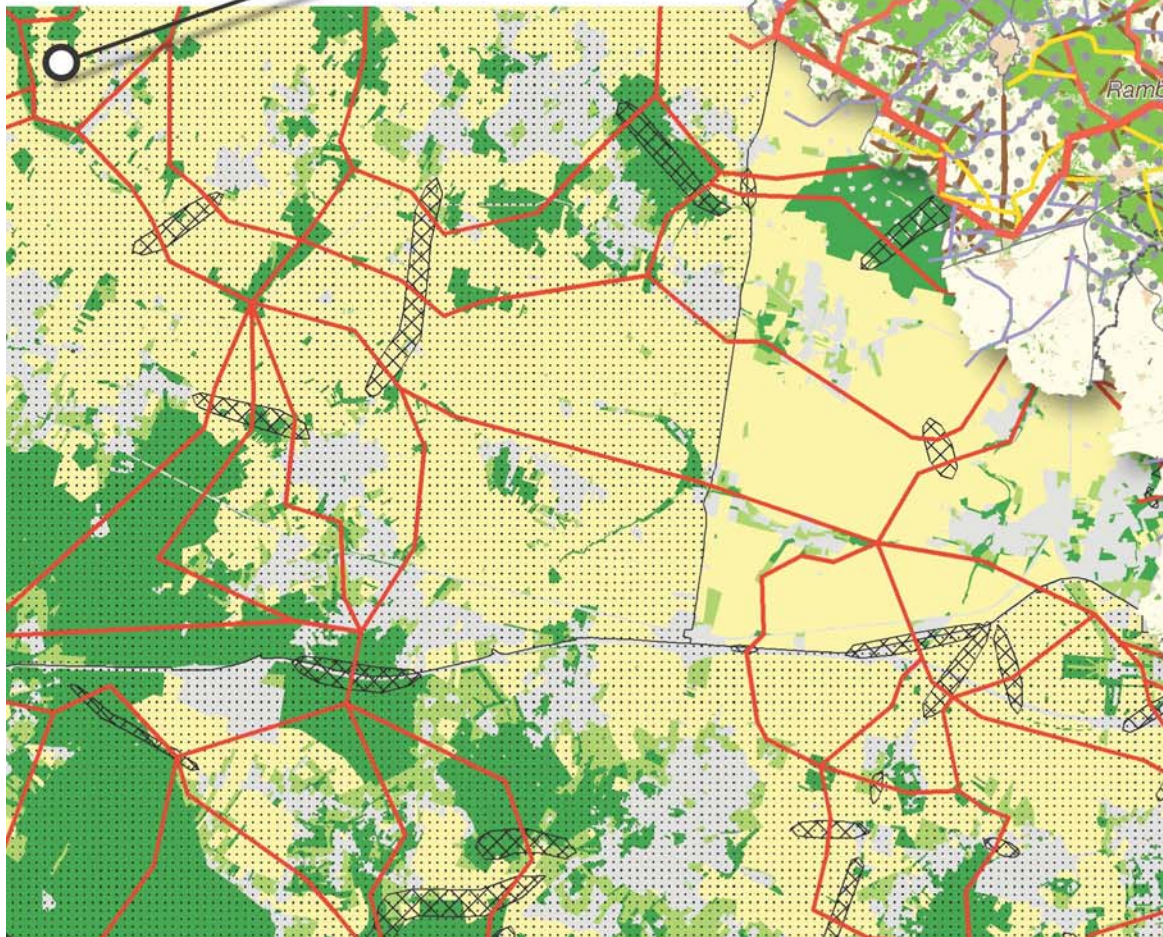
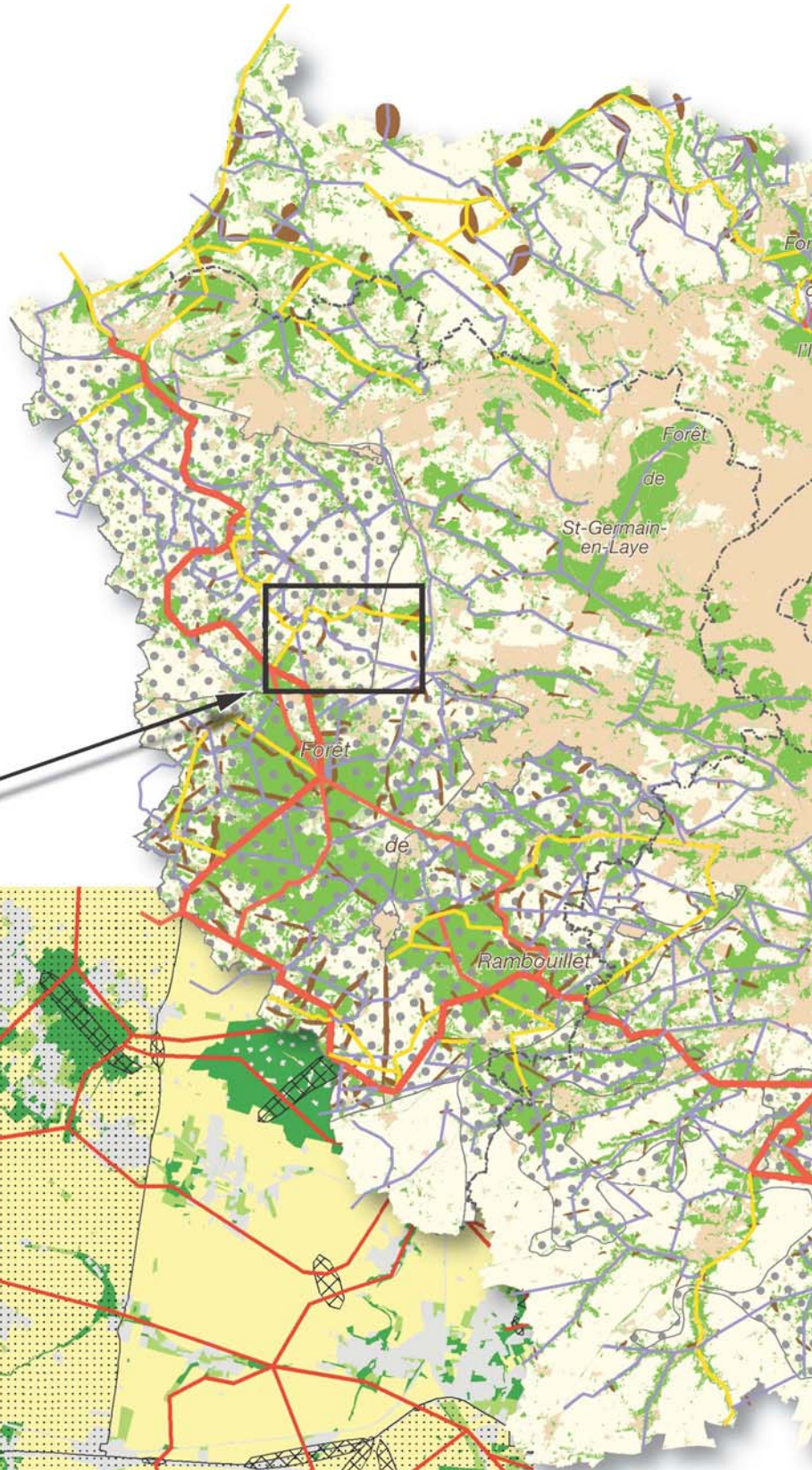
(1) Cauchetier Bernard, Boucher Annabelle, « La grande faune sauvage en Île-de-France », Note rapide, n° 280, Laurif, mai 2001.

Hierarchie des axes de déplacements des grands Ongulés

-  intérêt national
-  intérêt interrégional
-  intérêt régional
-  intérêt local
-  aire de répartition actuelle du Cerf
-  principales zones de passages repérées

Habitats favorables

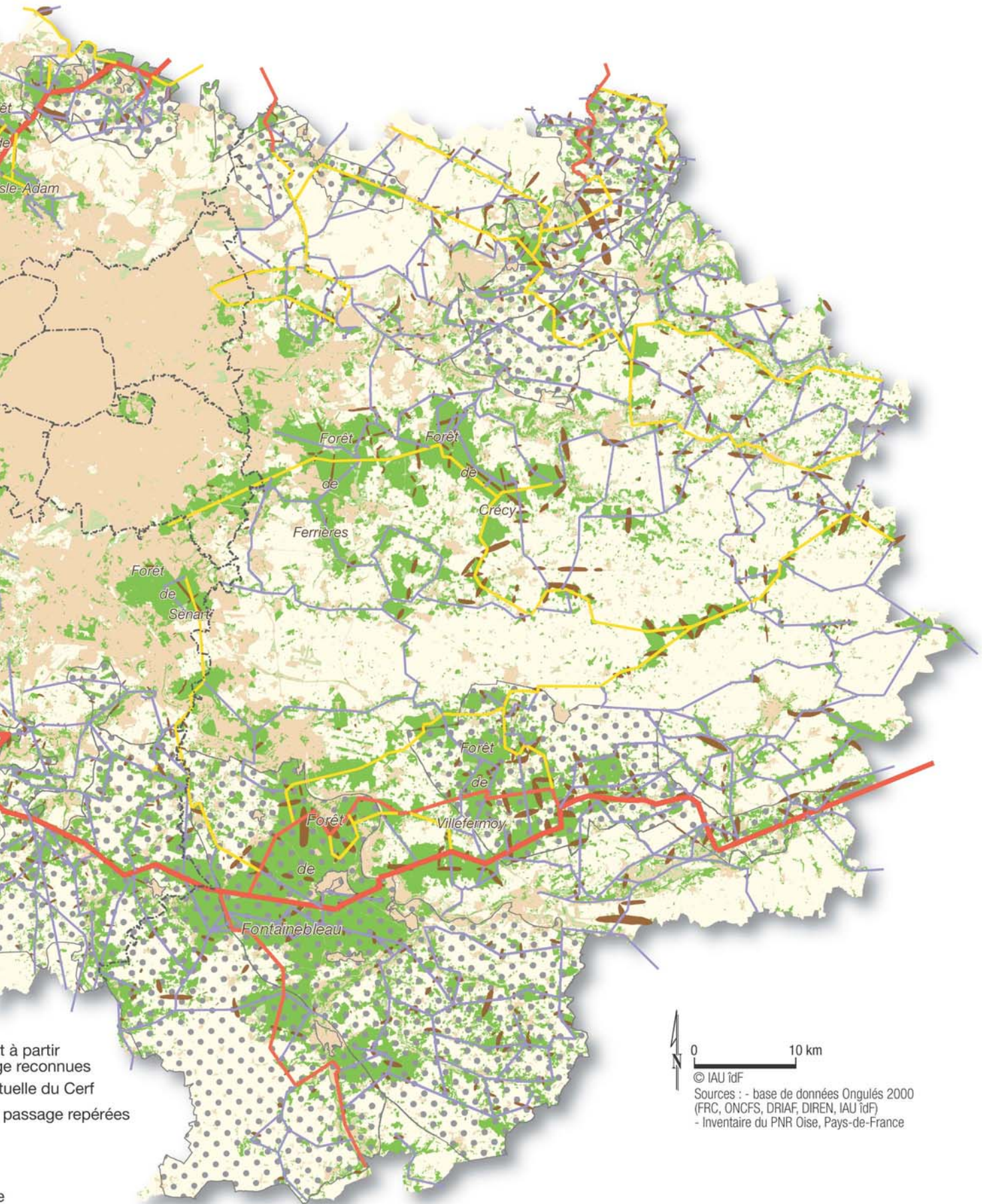
-  boisement
-  terre de culture
-  autre utilisation rurale



-  axes de déplacements des zones de passage
-  aire de répartition ac
-  principales zones de
-  boisement
-  terre de culture
-  autre utilisation rurale

Schéma régional des continuités écologiques

Hierarchie de la trame grands Ongulés



t à partir
ge reconnues
tuelle du Cerf
passage repérées



© IAU îdF
Sources : - base de données Ongulés 2000 (FRC, ONCFS, DRIAF, DIREN, IAU îdF)
- Inventaire du PNR Oise, Pays-de-France

périurbains doit-elle faire l'objet de concertations larges, prenant en compte tous les aspects.

La combinaison de populations nombreuses et de fortes densités d'infrastructures à fort trafic rend les risques de collision importants. Les cloisonnements artificiels des populations par clôtures étanches ne représentent une solution qu'à la condition de construire des rétablissements adaptés, suffisamment nombreux, faute de quoi des individus finiront toujours par trouver des faiblesses dans les clôtures pour passer.

La trame, superposée aux grandes infrastructures régionales de transport, permet de désigner les secteurs prioritaires pour la réalisation d'ouvrages de rétablissement adaptés pour la grande faune. Ainsi, quelques grands axes créent des barrières étanches ou presque pour ces espèces, délimitant des populations différenciées :

- La RN12, non totalement clôturée, est parfois traversée par quelques individus dans le secteur de la forêt des Quatre Piliers.
- La RN10, sur laquelle les derniers passages de cerfs se faisaient au nord d'Ablis, car entre l'est et l'ouest du massif de Rambouillet la clôture est pratiquement étanche. La mise en voie rapide à chaussées séparées, enclose, va supprimer ces passages, renforçant les risques d'accidents dans un secteur qui a déjà connu des accidents graves.
- L'autoroute A10-A11 et le TGV Atlantique ne permettent que des traversées anecdotiques dans un passage inférieur peu adapté.
- L'A6 est traversée épisodiquement par des passages peu attractifs.
- L'A5 et le TGV sud-est sépare deux populations et isolent, entre la Seine et eux, un secteur non occupé par le Cerf.
- L'A4, non parfaitement étanche, permet la présence du Cerf sur sa partie sud, autour de la forêt du Mans, peut-être noyau pionnier d'une extension vers la forêt de



Le Daim, une espèce introduite.

Choqueuse, voire la forêt de Crécy.

Il n'existe pas encore de population dans les limites régionales en rive droite de l'Oise, mais des individus ont été vus à proximité, ce qui fait supposer qu'ils ont traversé l'Oise et sont susceptibles de coloniser le bassin-versant du Sausseron et le secteur des buttes de Rosne. De même, une colonisation peut se faire depuis les massifs normands par l'Epte et les buttes d'Arthies. Dans ce cas, la mise en voie rapide de la RN14 au travers du Vexin crée une nouvelle barrière problématique.

En superposant les autres trames de connexions écologiques dans ces secteurs prioritaires, on peut constater que nombre de ces barrières affectent plus ou moins fortement les autres trames. La création d'ouvrages de rétablissement, en particulier pour la grande faune (par exemple le Cerf, qui reste le plus exigeant en termes de gabarit), doit néanmoins prévoir les adaptations nécessaires pour les rendre fonctionnels pour le plus grand nombre d'espèces possibles.

Limites du schéma de la trame grande faune

Une des limites de cette trame est qu'elle correspond à une réalité de terrain antérieure à la tempête de décembre 1999. Depuis, les cloisonnements et l'utilisation du sol ont sans doute évolué et une mise à jour de la base de données sur la grande faune serait souhaitable. Toutes ces grandes espèces sont suffisamment bonnes nageuses

pour être en mesure de traverser les cours d'eau franciliens. Mais leurs berges peuvent en faire des barrières infranchissables. Des berges artificielles, verticales, n'empêchent pas toujours les animaux de se mettre à l'eau, mais peuvent, bien plus sûrement, les empêcher de mettre pied sur la berge opposée. La connaissance actuelle de la nature des berges est insuffisante pour répertorier les « points noirs ». Des exemples



La RN10, une coupure entre les deux parties du massif de Rambouillet (78).



Geoff Coupe/www.flickr.com

Un paysage alternant bois, bosquets et terres de culture, favorable aux Chevreuils.

d'aménagement efficace de berges par plans inclinés existent. Ce schéma, s'il renseigne sur les grands secteurs d'implantation souhaitable de rétablissements (par exemple, traversée de tel massif par telle infrastructure), reste en revanche insuffisant pour préciser l'emplacement optimum, qui ne pourra être défini qu'après une étude de terrain plus minutieuse, faisant intervenir repérage de traces d'animaux, topographie, aspects fonciers, etc.

La survie des populations de chevreuils et de sangliers n'est pas aujourd'hui menacée et donc dépendante de la réhabilitation des points noirs. En revanche, l'aire vitale du Cerf est grande (plusieurs milliers d'hectares) et le cloisonnement actuel par l'urbanisation et les infrastructures n'offre que peu de blocs naturels suffisamment importants pour une survie, à terme, des populations sans sauvegarde ou restauration d'échanges avec les blocs voisins.

Il s'agit également d'un problème de sécurité publique.

De plus, cette trame, si elle est fonctionnelle pour les trois grandes espèces, le sera *a fortiori* pour de nombreuses espèces de la faune moyenne de mammifères (renards, blaireaux...), qui paient, eux aussi, un lourd tribut au trafic routier.

**Isabelle Chambodut (PNR Scarpe-Escaut),
Bernard Cauchetier (IAU ÎdF) ■**



SimonBisson/www.flickr.com

L'aire vitale du Cerf est de plusieurs milliers d'hectares. L'urbanisation et les infrastructures risquent, à terme, de détruire des populations, si des passerelles entre blocs voisins ne sont pas sauvegardées ou restaurées.

Pour en savoir plus

- CAUCHETIER Bernard, CHAMBODUT Isabelle, « Les continuités écologiques », *Note rapide*, n° 438, laurif, novembre 2007.
- CAUCHETIER Bernard, BOUCHER Annabelle, « La grande faune sauvage en Île-de-France », *Note rapide*, n° 280, laurif, mai 2001.

Directeur de la publication
François Dugeny
Directrice de la communication
Corinne Guillemot
Responsable des éditions
Frédéric Theulé
Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier
Maquette
Vay Ollivier

Diffusion par abonnement
76 € les 40 numéros (sur deux ans)
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
www.iau-idf.fr
Librairie d'Île-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144